

Description du produit Choisissez de distribuer tous ces documents en quelques clics via notre plateforme en ligne sécurisée et collaborative. Vous gagnerez en productivité, accomplirez des missions à plus forte valeur ajoutée et offrirez des services innovants à vos salariés. Ils pourront recevoir tous leurs documents RH dans leur compte MyPeopleDoc®, accessible gratuitement et à vie, même s'ils changent d'entreprise.

Expérience inédite pour les RH et les Salariés
 Pourquoi perdre du temps et de l'argent avec le papier ? Plongez dans l'expérience du coffre-fort électronique MyPeopleDoc® ! Convivialité, instantanéité, sécurité... il transforme la relation que les RH entretiennent avec leurs salariés, façonne de nouveaux modes de collaboration et facilite la vie de tous.

Gain de productivité et satisfaction des salariés
 L'ensemble du processus de distribution et d'archivage des documents RH est complètement automatisé. Les RH sont libérés des tâches chronophages, les salariés accèdent immédiatement à leurs documents. Une bouffée d'oxygène pour tout le monde ! La distribution de tous les bulletins de paie s'effectue en 4 heures chrono avec une traçabilité jusqu'à la remise en poste. Un sacré "boost" pour la performance ! Et l'opportunité de se recentrer sur son cœur de métier : l'humain.

Baisse des coûts d'impression et d'affranchissement
 Imprimer, mettre sous pli, envoyer... Chaque mois c'est le même processus long et coûteux. Nous vous faisons économiser 50% en moyenne par bulletin. De plus grâce au coffre-fort numérique MyPeopleDoc® c'est la fin des demandes de duplicata !

Respect de l'environnement : objectif zéro papier
 Pour une entreprise de 5 000 salariés, cela représente 744 kg de papier, uniquement pour les bulletins de salaire, soit 2,2 tonnes de bois et 0,25 tonne de CO2. Engagez-vous pour la sauvegarde de notre Planète !

Catégories de données

À être personnalisé par chaque client, les catégories de données personnelles peuvent inclure:

- Les données d'identification (nom, titre, adresse privée, numéros de téléphone ...);
- Les données d'identification électronique (adresses IP, cookies, temps de connexion);
- Données personnelles (âge, sexe, date de naissance, lieu de naissance, état civil et nationalité);
 - Statut d'immigration;
 - Qualifications professionnelles;
 - Travail et fin d'emploi;
 - Présence et discipline
- Salaire (paiements et déductions, salaire, commissions, primes, dépenses ...);
- Les avoirs détenus par le membre du personnel;
- Organisation du travail, évaluation et plus; et
- D'autres informations personnelles uploadées par le bénéficiaire

Aspect du RGPD	Article	Comprendre comment se conformer à l'aide de PeopleDoc
Responsable du traitement	Article 4 (7) Article 24	PeopleDoc
Consentement et Transparence	Article 5, §1 (a)	Acceptation et disponibilité de les Conditions Générales d'Utilisation MyPeopleDoc®
Accès aux données	Article 15	PeopleDoc suivra sa "Access Request Response Policy" et fournira une réponse au plus tard dans le 30 jours qui suivent la réception de la demande.
Rectification et effacement	Articles 16 & 17	Les bénéficiaires peuvent corriger leurs propres données grâce aux fonctionnalités « self-service ». Les bénéficiaires peuvent supprimer des documents, télécharger, ou bien effacer son compte conformément à la procédure décrite dans les Conditions Générales d'Utilisation MyPeopleDoc®
Portabilité des données	Article 20	La plupart des données personnelles d'une personne concernée dans les solutions PeopleDoc peuvent être téléchargées
Protection des données dès la conception et protection des données par défaut	Article 25	Les Services PeopleDoc visent à être conçus pour supporter toutes les exigences techniques de protection des données; Cependant, les clients sont toujours responsables de les configurer et de les utiliser en conséquence. Les Services PeopleDoc répondent aux exigences de confidentialité par défaut si les clients configurent, par exemple, la conservation des données, la minimisation des données et les mesures de sécurité appropriées
Sous-traitance	Article 28, §4	Toutes les informations concernant les sous-traitants de PeopleDoc peuvent être trouvées sur la page suivante: https://www.people-doc.fr/legal/sous-traitants
Sécurité	Article 32	ISO/IEC 27001:2013 and SOC 2 Type 2 Report
Notification de violation de données	Article 33	La notification de violation de données pour PeopleDoc est décrite dans la « Personal Data Breach Response Policy », disponible sur demande.
Analyse d'impact relative à la protection des données	Article 35	MyPeopleDoc DPIA disponible à la demande
Délégué à la protection des données	Article 37	Le Délégué à la protection des données de PeopleDoc peut être contacté à privacy@people-doc.com
Transferts vers des pays tiers	Articles 45 to 50	MyPeopleDoc est seulement disponible dans l'UE